



Partir à la retraite à 62 ans plutôt qu'à 60 ans

*Par Françoise Bertrand,
Présidente-directrice générale,
Fédération des chambres de commerce du Québec.*

Toutes les études sur la retraite, y compris le rapport d'Amours, en arrive au même diagnostic :

- Les Québécois n'épargnent pas suffisamment en prévision de leur retraite, moment auquel ils vont subir une importante baisse de revenu.
- Les régimes de retraite d'employeurs ne sont offerts qu'à moins de la moitié des travailleurs québécois et ces régimes, à quelques exceptions près, sont déficitaires.

Ces problèmes sont exacerbés du fait que les Québécois partent tôt à la retraite : l'âge médian est de 60 ans, soit un an et demi plus tôt que le reste des Canadiens. Sans compter que dans le secteur public, la prise de retraite a lieu, en moyenne, à 58 ans, soit presque 2 ans plus tôt que les travailleurs canadiens du secteur public.

Or, dans le contexte du prolongement de l'espérance de vie et du besoin d'améliorer la sécurité financière des aînés, il faut envisager très sérieusement de repousser l'âge de départ à la retraite. S'il était à 62 ans au lieu de 60 ans...
...les travailleurs cotiseraient plus longtemps au régime des rentes du Québec, au régime d'employeur ou à leur épargne personnelle et ils amélioreraient leurs perspectives de revenu à la retraite;
...ils percevraient des revenus d'emploi plus longtemps, ce qui améliorerait leur situation financière personnelle;
...ils rendraient davantage viables les régimes de retraite publics et privés.

Nous savons tous qu'un gouvernement ne peut pas décréter l'âge de la retraite, mais il peut prendre une décision capitale en ce sens, ce qui aurait de puissants effets d'entraînement. À cet effet, nous suggérons qu'il établisse l'âge minimum d'accès à la rente de la Régie des rentes du Québec à 62 ans, et non plus à 60 ans. Cette hypothèse, qui a été évoquée par la Commission Demers sur la participation au marché du travail des travailleurs de 55 ans et plus, ne se ferait évidemment pas du jour au lendemain. L'âge d'accès à la RRQ pourrait être porté de 60 à 60,4 mois en 2015, puis à 60,8 mois en 2016, et ainsi de suite jusqu'à 62 ans.

Ce type de décisions auxquelles le gouvernement du Québec doit faire face sont, certes, courageuses mais extraordinairement bénéfiques pour l'amélioration du sort des retraités et pour la viabilité de nos régimes. De surcroît, cela aurait aussi un effet d'entraînement, car les régimes à prestation déterminée sont tous harmonisés avec le Régime des rentes et, sans être automatique, un report de l'âge d'accessibilité au RRQ provoquerait sans doute une réflexion sérieuse chez les partenaires gérant les régimes complémentaires de retraite.

Le déficit de solvabilité de ces régimes était évalué à 22 milliards de dollars en 2010 et cela ne se résorbera pas tout seul. Le prolongement de deux ans ou plus de la période de vie active devient la première solution structurante à envisager : cela permettra d'éviter, dans beaucoup de cas, des hausses drastiques de cotisation pour les entreprises et les employés.

Osons une vraie solution.